



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Autistes

Question écrite n° 49208

### Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes exprimées par l'association haut-marnaise Chrysalide. Cette association, qui regroupe des parents d'enfants autistes et psychotiques, souligne la difficulté pour ces derniers d'intégrer des instituts du type maison d'accueil spécialisée ou CAT, dès l'âge de seize ans. Aucun centre ne permet véritablement de poursuivre le travail qui est effectué avec les enfants dans les hôpitaux de jour qui les accueillent jusqu'à l'âge de seize ans. Il semble que la création de maisons de vie serait plus adaptée à leur handicap et permettrait de poursuivre le travail accompli en hôpital de jour ; c'est un des objectifs de l'association Chrysalide à long terme. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer les mesures, notamment financières, qu'il compte mettre en œuvre en faveur des adolescents autistes.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cornut-Gentille François](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 49208

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 1997, page 1161